

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE : 22 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L'appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. MOHAMMED, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, Mme BOUKANDOURA, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, Mme HADIL, M. GORA, M. NEY, Mme LITI, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. THUMARIN (procuration M. GAILLARD)

Mme DA SILVA (procuration M. CHERQUEFOSSE)

M. DA CRUZ (procuration Mme ARENOU)

Mme GEREMIA (procuration Mme CHERGUI)

M. MARCIN (procuration M. LONGEAULT)

M. BRENOT (procuration Mme ABLOUH)

M. SION (procuration M. BOUZAR)

Mme VERGNAUD (procuration M. NEY)

Absents :

M. LIAOUI

**REMPLACEMENT DE MADAME SEVERINE PREVOST AU SEIN DE LA COMMISSION
MUNICIPALE « EVENEMENTIEL »**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20261006-2026-DEL-78-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-22,

VU la délibération du Conseil municipal n°2026-DEL-45 du 12 mai 2026 créant la commission municipale « évènementiel » et élisant ses membres,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la démission de Madame Séverine PREVOST du Conseil municipal, il convient de pourvoir à son remplacement au sein de la commission municipale « évènementiel »,

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur Jean-François GORA, Conseiller municipal du groupe majoritaire,

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE à main levée, en remplacement de Madame Séverine PREVOST, Monsieur Jean-François GORA membre de la commission municipale évènementiel,

RAPPELLE la composition de cette commission :

- Président de droit : Mme le Maire
- Membres :
 - M. DA CRUZ (vice-Président)
 - Mme BELHADJ-ADDA
 - Mme BOUKANDOURA
 - Mme CHARLOT
 - M. CHERQUEFOSSE
 - Mme DA SILVA
 - M. ENGRAND
 - Mme HADIL
 - M. LEFEVRE
 - Mme PANIGHINI
 - M. GORA
 - M. SION
 - Mme SISSOKO

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le six octobre deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

